



JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

DOSSIER DE PRESSE



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

www.sosve.org



*Qui m'aime
m'écoute !*



ÉDITO

PIERRE PASCAL

PRÉSIDENT DE SOS VILLAGES D'ENFANTS



Nous ne partons pas tous avec les mêmes chances dans la vie. Mon histoire personnelle le prouve : enfant « trouvé » à la naissance, accueilli par une femme extraordinaire qui m'a élevé dans une extrême pauvreté comme son propre enfant, faisant de moi cependant un enfant heureux, même sans acte de naissance.

S'il y a bien deux choses qui ont été essentielles dans ma vie d'enfant et qui m'ont aidé à devenir l'homme que je suis aujourd'hui, c'est bien l'affection et l'écoute : l'affection, l'amour, que j'ai reçus de ma mère de cœur mais aussi de mon frère de lait ; l'écoute dont ma famille d'accueil, mais aussi mon maître d'école, ont fait preuve à mon égard. C'est cette recette faite de deux simples ingrédients qui m'a permis de poursuivre mon chemin.

« Qui m'aime m'écoute ! » entend réunir ces deux ingrédients fondamentaux dont chaque enfant a besoin pour grandir. Chaque enfant doit pouvoir être aimé, aimer en retour ; il doit pouvoir exprimer ses droits, être écouté et surtout compris.

Cependant, que ce soit en France ou dans le monde, les droits fondamentaux des enfants ne sont pas toujours respectés. En tant que Président de SOS Villages d'Enfants, je saisis l'occasion de la célébration du 25^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, pour vous inviter à faire écho à cette parole peu écoutée, ignorée et trop souvent bafouée.

« Qui m'aime m'écoute ! » ... et m'entende.

Cet appel, je l'espère, vous interpellera...

Qui m'aime m'écoute !

En octobre dernier, Malala Yousafzay et Kailash Satyarthi, recevaient, le Prix Nobel de la Paix, l'une œuvrant en faveur du droit des filles à l'éducation, l'autre militant contre l'exploitation des enfants - incontestable reconnaissance pour deux personnalités exceptionnelles qui, chaque jour, militent en faveur des droits de l'enfant, parfois même au péril de leur vie.

Cette reconnaissance doit aussi être un véritable message d'alerte à l'occasion de l'anniversaire des 25 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre prochain. C'est la reconnaissance d'un combat qui est loin d'être gagné puisque les droits des enfants ne sont pas respectés partout et par tous.

« Qui m'aime m'écoute ! » entend mobiliser autour de cet anniversaire. Vous mobiliser ! Mobiliser et sensibiliser les médias à faire entendre et résonner la voix de l'enfant. Parce que beaucoup trop d'enfants restent aujourd'hui dans le silence face à la souffrance. 300 000 enfants sont officiellement connus comme étant en danger en France. Mais combien sont ceux que nous n'entendons pas ? Un enfant qui est écouté et entendu, c'est un enfant respecté dont l'existence et les droits sont reconnus.

Articles 12 et 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant, adaptée aux enfants



« Tu as le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis à propos de tout ce qui te concerne »

L'idée derrière *Qui m'aime m'écoute !*

Sinon donner la parole aux enfants autour de cette date, du moins porter cette parole. D'où le symbole du porte-voix que nous vous invitons à vous approprier afin de faire résonner la voix des enfants.

Comme en témoigne le baromètre TNS Sofres – France Générosité réalisé en 2014, les Français font de la protection et de l'aide à l'enfance, la cause prioritaire à défendre ! C'est pour faire écho, relayer et amplifier cette parole des enfants, que l'association **SOS Villages d'Enfants parrainera le programme court « Qui m'aime m'écoute ! » diffusé sur France 2**. Chaque soir, vers 20h35, du 21 novembre au 28 décembre prochains, un épisode d'une minute présentera un droit fondamental, en l'explorant de manière originale, au travers d'une discussion émouvante entre Anny Duperey, marraine de SOS Villages d'Enfants et un enfant.

L'association SOS Villages d'Enfants souhaite une forte mobilisation de l'opinion et des médias pour faire entendre la **parole des enfants**.



Parce que chaque personne peut devenir un porte-voix puissant, faites entendre la parole des enfants **en rappelant** chaque jour ses droits fondamentaux !



www.sosve.org



SOS Villages d'Enfants (France)



LES MISSIONS DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

SOS Villages d'Enfants milite au quotidien en faveur de la protection des droits de l'enfant dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant.

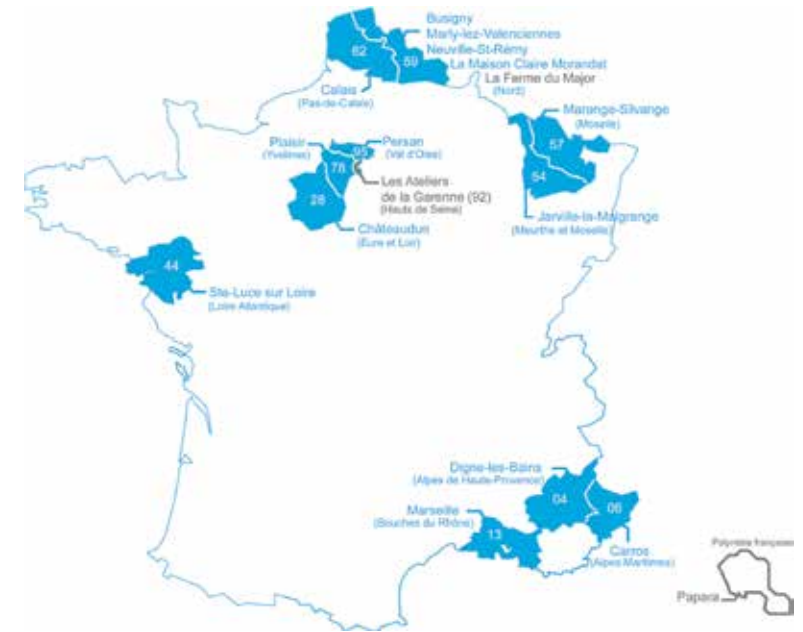
SOS Villages d'Enfants accompagne des frères et sœurs dont la situation familiale nécessite le placement. Elle permet aux fratries de grandir ensemble, dans un cadre de vie de type familial, en s'appuyant sur une relation éducative et affective durable nouée avec une mère SOS.

En France, SOS Villages d'Enfants intervient dans le cadre du placement des mineurs en danger dans leur milieu familial (articles 375 et suivants du code civil) et assure à ce titre leur droit à bénéficier d'une protection de remplacement (article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant).

Dans le monde, la mission de SOS Villages d'Enfants s'est élargie. Au-delà de sa mission d'accueil d'enfants en danger, elle développe des programmes en direction des populations en situation de vulnérabilité pour favoriser leur accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à la santé. Elle mène des actions dites de « renforcement de la famille » et de prévention de l'abandon.

SOS Villages d'Enfants n'agit pas seule. L'association a à cœur de développer des partenariats pour défendre les droits de l'enfant et faire progresser les dispositifs. Elle est membre de SOS Villages d'Enfants International, présente dans 134 pays, qui dispose d'un statut consultatif aux Nations-Unies et au Conseil de l'Europe et fait partie des représentants permanents au Forum de l'Union Européenne sur les Droits de l'enfant.

EN FRANCE : PRÈS DE 1000 BÉNÉFICIAIRES



DANS LE MONDE : 22 PAYS
PLUS DE 35 000 BÉNÉFICIAIRES





LE DROIT À ÊTRE PROTÉGÉ

Article 19 de la Convention internationale des droits des enfants

« Tu as le droit d'être protégé(e) contre les mauvais traitements. L'État doit te protéger contre toutes les formes de violence et de brutalités physiques ou mentales. Il doit te protéger contre l'abandon, la négligence, les mauvais traitements, l'exploitation et la violence sexuelle, que cela viennent de tes parents, ta famille ou tout autre personne. »

En France, 300 000 enfants en danger dont 150 000 en situation de placement.

Tout enfant a le droit de grandir dans un environnement stable et protecteur. SOS Villages d'Enfants accueille dans la durée des enfants dont la situation familiale nécessite le placement. Grâce à l'accompagnement d'une mère SOS, les frères et sœurs grandissent ensemble dans une maison familiale. La mère SOS est entourée d'une équipe éducative : aides familiales, éducateurs, psychologue... qui constitue repère et ressource pour l'enfant.



NOTRE ACTION

En moyenne, la durée de prise en charge d'un enfant en village SOS est de 7 ans.

LE DROIT À UNE VIE DE FAMILLE

Article 9 de la Convention internationale des droits des enfants

« Tu as le droit de vivre avec tes parents (...) Si tu es séparé(e) de tes deux parents, ou de l'un d'eux, tu as le droit de les - ou de le - voir régulièrement, sauf si cela est contraire à ton intérêt. »

153 millions d'enfants ont perdu au moins un de leurs parents.*

A la croisée de l'accueil familial et de l'accueil en établissement, les villages d'enfants SOS proposent un accompagnement qui permet aux enfants de grandir dans un cadre de vie de type familial. Les enfants sont accueillis dans une maison semblable à celles de l'environnement immédiat et que rien ne distingue de celles du voisinage. Ils investissent leur territoire : « c'est notre maison, notre jardin... ma chambre, mes jouets ». Le maintien du lien avec la famille participe à l'équilibre des enfants et peut constituer un facteur important de réussite pour leur avenir.

Dans le monde, afin de permettre aux enfants de grandir dans leur propre famille, SOS Villages d'Enfants développe des programmes dits de « renforcement de la famille » pour éviter son éclatement et prévenir l'abandon des enfants.



NOTRE ACTION

Au total, SOS Villages d'Enfants vient en aide à plus de 35 000 enfants, jeunes et adultes dans le monde.



LE DROIT À L'ÉDUCATION



Article 28 de la Convention internationale des droits des enfants

« Tu as droit à l'éducation (...) tu dois pouvoir fréquenter gratuitement l'enseignement primaire. Cet enseignement est obligatoire; tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées. »

67 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire ne vont pas à l'école.*

Dans le monde, SOS Villages d'Enfants construit des jardins d'enfants, des écoles primaires, secondaires et techniques ainsi que des centres de formation afin de pallier l'absence ou l'insuffisance de structures éducatives locales. Ces établissements accueillent les enfants et les jeunes des villages d'enfants SOS mais sont largement ouverts aux enfants issus des familles les plus défavorisées du voisinage qui ont ainsi accès au droit fondamental qu'est l'éducation.



97 établissements scolaires dans le monde.

NOTRE ACTION

LE DROIT À LA SANTÉ



Article 24 de la Convention internationale des droits des enfants

« Tu as droit à la santé et aux services médicaux. »

Chaque heure de chaque jour, la malnutrition tue 300 enfants.**

SOS Villages d'Enfants construit et gère des centres médicaux qui interviennent en particulier autour de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition et des personnes affectées par le virus VIH-Sida. SOS Villages d'Enfants agit pour la **prévention et la santé des enfants des villages SOS** et des familles environnantes : PMI (Protection Maternelle et Infantile), dispensaires, suivi médical, planning familial...



29 structures médicales dans le monde.

NOTRE ACTION



« J'aimerais avoir le droit de devenir un adulte. Mais j'aimerais aussi pouvoir prendre mon temps. »

Jack, village d'enfants SOS de Calais



« J'espère ne pas grandir trop vite pour que ma mère SOS continue de me chanter des chansons et de me raconter des histoires le soir. »

Joseph, village d'enfants SOS du Kenya



« L'association m'a aidé à grandir, à me former, à me débrouiller seul et, aujourd'hui, j'ai envie de les aider, d'aider d'autres enfants à avoir la même chance que moi. »

Mouhamad, village d'enfants SOS du Liban

SOS VILLAGES D'ENFANTS DÉFEND LE LIEN AFFECTIF !

SOS Villages d'Enfants va plus loin que le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant en faisant du lien affectif le socle de son action.

Pour SOS Villages d'Enfants, un enfant a besoin de tisser un lien affectif fort avec un adulte qui croit en lui afin de bien grandir. Par ailleurs, l'association est également convaincue que le lien fraternel est une ressource pour le développement de l'enfant.

Compter sur quelqu'un. Compter pour quelqu'un. Ce lien constitutif de l'être humain est irremplaçable.

Un enfant a toutes les chances de pouvoir se construire s'il se sent aimé et s'il peut aimer en retour.

Projet associatif de SOS Villages d'Enfants

LE DROIT À L'AFFECTION

L'affection est le socle de l'action de l'association. SOS Villages d'Enfants croit à ce lien fondamental pour tout être humain – a fortiori pour ceux qui ont connu l'absence d'amour ou même le désamour. Véritable figure d'attachement, la mère SOS est présente 24 heures sur 24, auprès des enfants. Elle les accompagne dans la durée jusqu'à leur autonomie ou leur retour dans leur famille. Son affection peut soulager les souffrances et faire grandir un enfant abîmé par la vie : la tendresse qui accompagne un soin décuple le bénéfice de ce soin. Qui n'en a pas fait l'expérience ? Un sourire, une marque de confiance, un geste de complicité, cela change tout !



À LA RENCONTRE DE... GENEVIÈVE OLRV, L'UNE DES PREMIÈRES MÈRES SOS, 13 ENFANTS, 1 MAMAN...



Tout commence en octobre 1962, Geneviève accueille au village de Busigny une fratrie de 13 enfants âgés de 1 an à 14 ans. Leur maman vient de mourir d'épuisement à 36 ans à la suite de trop nombreuses grossesses successives et leur père ne peut en assumer la charge ni en avoir la garde. Le petit dernier avait à peine un an et le médecin, épouvanté par son état – il pesait moins de

5kg – lui recommande de ne pas « perdre de temps avec lui parce qu'il ne survivra pas ». Geneviève a fait exactement le contraire, elle lui sauve la vie et sauve leurs vies. Les 13 enfants l'adoptent immédiatement. Elle devient leur «*petite maman chérie*».

Geneviève, entièrement dévouée, apprend son métier autant qu'elle l'invente. «*C'est qu'il ne suffit pas de sauver les enfants ;*



il faut aussi préparer l'adulte en devenant sans chercher à aller contre sa personnalité» précise-t-elle.

Aujourd'hui, Geneviève a 91 ans. Le 31 octobre, elle a donné rendez-vous à ses 13 enfants pour célébrer le jour où leur famille est née.

LE DROIT DE VIVRE AVEC SES FRÈRES ET SŒURS

Le cœur du projet associatif de SOS Villages d'Enfants repose également sur la réunion ou la préservation des fratries. Les chercheurs, les travailleurs sociaux comme les pouvoirs publics s'accordent sur ce constat : **le lien fraternel est une réelle ressource de développement pour l'enfant**. Il s'agit même parfois de la seule ressource d'un enfant devenu adulte qui n'aura pas d'autre appui familial que celui d'un « grand frère » ou d'une « petite sœur », lorsque les parents sont défailants ou absents. Le maintien du lien fraternel participe à l'équilibre des enfants, favorise la réparation de leurs traumatismes et constitue un important facteur de réussite pour leur avenir.

La fratrie est un lieu de transmission offrant à chacun la possibilité de s'inscrire dans une histoire, de fonder une appartenance familiale mais aussi de faire l'expérience de l'altérité, des rapports de genre, de place et de statuts dans le groupe.

“

Le rôle des fratries est essentiel, car elles peuvent être une figure d'attachement. Cela aide les enfants à se reconstruire. Je pense par exemple, à deux enfants que nous avons accueillis, qui s'adorent, se rassurent, se soutiennent et qu'il serait épouvantable de séparer. C'est aussi cela qu'apporte SOS Villages d'Enfants.

”

MICHÈLE PHILIPPET, PSYCHOLOGUE

“

J'ai 12 ans et demi. J'habite au village d'enfants SOS de Châteaudun depuis 2 ans et demi, avec mes 2 frères, Esteban et Robin et mes 2 sœurs, Charlotte et Lou. Je suis la plus grande. Esteban est très attaché à moi : il me le dit, il me fait des câlins et des bisous. Lorie me saute dans les bras. (...) Avant au foyer, on était à 4 dans la chambre. On ne pouvait pas dormir car il y en avait qui avaient peur et voulaient laisser la lumière allumée ou faisaient du bruit.

” LAURA



LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES AU CŒUR DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

SOS Villages d'Enfants fait, depuis plusieurs années, une priorité de ce thème. Les groupes d'expression mis en œuvre suite à la loi du 2 janvier 2002 ont montré que les enfants et jeunes se saisissent de la possibilité de s'exprimer et de construire une parole collective, distanciée de leurs situations et doléances individuelles.

L'association a donc décidé de porter cette expérience au niveau national, en créant un Espace National de Consultation des Jeunes.



L'ESPACE NATIONAL DE CONSULTATION DES JEUNES

Composé d'un jeune représentant de chaque établissement, âgé d'au moins 14 ans, et de représentants associatifs dont le Directeur général, il se réunit deux à trois fois par an. Pendant deux jours, les jeunes, accompagnés par des animateurs, font des propositions qui sont ensuite présentées et étudiées lors de la réunion formelle. Après avoir travaillé sur plusieurs thèmes rejoignant les préoccupations associatives (vivre avec sa fratrie, réussir sa scolarité et accéder à l'autonomie), les jeunes ont aujourd'hui décidé de se pencher sur des thèmes réservés souvent à l'analyse des seuls professionnels : les questions de l'autorité parentale et de la place des parents dans leur vie. Leurs échanges sont riches et, à partir de pratiques développées dans certains établissements, les conduisent à faire des propositions à l'association.

Les jeunes sont également associés à la démarche d'évaluation et ont ainsi réalisé un questionnaire « de progrès » auxquels tous les enfants de plus de 6 ans en cours d'accueil vont être invités à répondre. Ce questionnaire concerne tous les aspects de leur vie en village d'enfants et aborde tout autant les relations à la famille que la discrimination ou encore le respect de l'intimité. Les jeunes de l'ENCJ participeront à son analyse.

Cet exemple de l'ENCJ est emblématique de notre approche participative, en particulier parce que le déploiement au niveau national conduit plus encore à faire évoluer les regards, les postures.

“

A l'ENCJ, nous sommes les porte-paroles de tous les jeunes. Pour nous, c'est une expérience enrichissante qui est très importante pour tous. Notre parole est écoutée et fait avancer les choses.

”

UN JEUNE ÉLU DE L'ENCJ

L'HISTOIRE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

“

Vous me mettez zéro parce que je suis orphelin !”

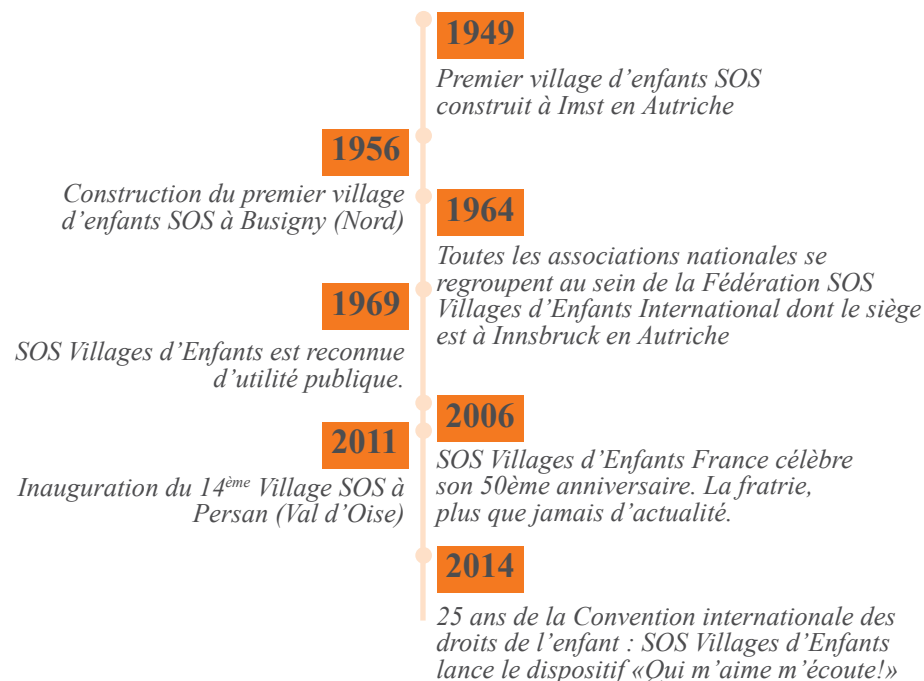
Interpellé par ce cri d'enfant entendu dans sa classe en 1953, Gilbert Cotteau, alors jeune professeur, découvre l'ampleur des dégâts de l'isolement voire de la stigmatisation des orphelins. Une semaine plus tard, le hasard l'amène à lire dans la voix du Nord, un article relatant l'expérience menée en Autriche par Hermann Gmeiner, fondateur du premier village d'enfants SOS qui a eu l'idée suivante : réunir veuves et orphelins de guerre dans des villages d'enfants SOS afin de leur apporter l'affection nécessaire à leur développement. En 1956, l'association SOS Villages d'Enfants est créée.

Au fil des décennies, le projet de SOS Villages d'Enfants s'est confirmé autour de l'accueil de fratries en villages d'enfants SOS, en France et dans le monde.



NOTRE ACTION

**14 villages d'enfants SOS et
1 établissement pour les jeunes.**



“

Près de soixante ans après sa fondation, les missions de SOS Villages d'Enfants sont plus que jamais d'actualité. Nous avons la conviction forte que notre projet est porteur pour l'avenir et nous voulons nous donner les moyens d'être toujours plus innovants au service de la cause que nous défendons : l'enfant.
Gilbert Cotteau, Fondateur de SOS Villages d'Enfants

”

VISITE GUIDÉE : SOS VILLAGES D'ENFANTS

Si le cadre de vie quotidien de l'enfant est la maison familiale, c'est l'équipe pluridisciplinaire, dont fait partie l'éducatrice familiale (mère SOS), qui accompagne l'enfant et prend l'ensemble des décisions le concernant.

Le projet d'accompagnement personnalisé, auquel chaque enfant est associé, s'appuie sur un bilan précis, définit des objectifs et est soumis à évaluations régulières. Le village d'enfants constitue une communauté éducative cohérente, garante d'un équilibre entre prise en charge individuelle et collective et entre investissement affectif et engagement professionnel.



UNE MARRAINE ET UNE AMBASSADRICE IMPLIQUÉES



Crédit photo : François Pughet

ANNY DUPEREY,
MARRAINE DE
CŒUR DEPUIS
20 ANS

“
Séparée depuis l'enfance
de mes parents et de mon
unique soeur, je sais quelle
souffrance et quelle solitude
peut ressentir un enfant privé
des siens.

C'est pourquoi je soutiens
l'action de SOS Villages
d'Enfants.”



Crédit photo : Julien Cauvin / TF1

LAURENCE FERRARI,
AMBASSADRICE,
IMPLIQUÉE ET
MOBILISÉE LORS
DES GRAND
ÉVÉNEMENTS

“
La façon dont les enfants sont
pris en charge dans notre
structure SOS Villages d'Enfants
est unique : stabilité, affection et
éducation sont les mots clés.

SOS Villages d'Enfants permet
aux enfants de se reconstruire
sur la durée en compagnie de
leurs frères et sœurs.”



A votre disposition :

- Interview filmée de Gilbert Cotteau, Fondateur de SOS Villages d'Enfants France
- Interview filmée d'Anny Duperey, Marraine de SOS Villages d'Enfants France
- Témoignage filmé de Laurence Ferrari, Ambassadrice de SOS Villages d'Enfants France
- Témoignages audio de Gilbert Cotteau, Fondateur
- Témoignage audio de Gilles Paillard, Directeur Général de SOS Villages d'Enfants France
- Témoignages audio d'enfants accueillis en village SOS
- Témoignage audio de Marie-Béatrice d'Anna, adulte, ancien enfant accueilli en village SOS
- Témoignages audio de Valérie Martinez, mère SOS
- Dossier de presse digital
- Visuels HD



Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

SOS Villages d'Enfants
Fatouma Belarbi - Agnès Agullo
01 55 07 25 04 - 01 55 07 25 11
fbelarbi@sosve.org
aagullo@sosve.org
6 Cité Monthiers 75009 Paris
www.sosve.org



INTERVIEWS SUR DEMANDE

CONTACTS PRESSE



MARIE-ANTOINETTE
AGENCE

L'Agence Marie-Antoinette
Florent Duvignau - Tifenn Castrec
01 55 04 86 44
florent@marie-antoinette.fr
tifenn@marie-antoinette.fr
131 Boulevard Sébastopol 75002 Paris
www.marie-antoinette.fr